



MAIRIE DE SAINT VERAND



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2019 A 17 H 30

Présents (excusés): Mrs et Mmes Gérard CHARDON, André PROUST, Martine VIVIER-MERLE, Thérèse CHAVAND, Agathe BUTSTRAËN, Jean-Jacques CORBIGNOT, Jean-Luc DUFOUR, Laurent LEVRON, Amandine LOZANO, Joël MORAND, Laurence PRADEL, Guillaume THIOLAIRON, Christelle VALLET
Pouvoirs: Amandine LOZANO pour Martine VIVIER-MERLE

Secrétaire de séance : Joël MORAND

Gérard CHARDON ouvre la séance à 17h30 en salle du conseil municipal.

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité à l'exception du rajout que Signod Girod ont été relancé sans succès.

URBANISME

Gérard CHARDON fait état des actes d'urbanisme en cours :

- Cub 069239190001 Bruno ROLLET
- DP 069239190007 Alain FATTAZ : réfection de toiture
- DP 069239190008 Jean-Luc DUFOUR : piscine
- DP 069239190009 Jean-Marie CAPDEVILLE : ravalement de façade
- DP 069239190010 Rémy DEBROIZE : piscine
- DP 069239190011 Sébastien VIVIER-MERLE : abri de jardin
- DP 069239190012 François THIEULEUX : piscine
- PC 069239190003 MARDUEL/JACQUET : construction d'une maison individuelle « Les Serves »
- PC 069239190004 Arnaud JEAN : extension d'une construction existante en zone NF.

Gérard Chardon rappelle les réclamations formulées par plusieurs personnes suite à l'approbation du PLU en juillet 2019.

La prise en compte de ces réclamations ainsi que la suppression d'un emplacement réservé au niveau de l'OAP nécessiteraient une modification du PLU.

Le résultat quant aux demandes de changements de destination n'est pas garanti au vu des critères exigés par la Chambre d'Agriculture sachant que chaque dossier doit être soumis à la CDPENAF (Commission Départementale de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers).

Joel Morand remarque que le Conseil Municipal a fait part de l'élaboration du PLU dans plusieurs articles de presse, du bulletin municipal et sur le site internet. De plus, des réunions publiques et l'enquête publique du Commissaire enquêteur pouvaient permettre aux habitants de se renseigner sur les modifications prévues et réclamer des modifications. Les demandes ont été étudiées pendant le temps de l'élaboration du PLU. Le PLU ayant été approuvé, la commune n'a pas les moyens d'accéder aux demandes survenant après.

Gérard Chardon propose que lors de la prochaine séance du Conseil, celui-ci prenne la décision de réaliser ou non une modification, en espérant que d'ici là la confirmation soit donnée : modification de droit commun ou modification simplifiée. Il propose également d'évaluer les coûts auprès d'OXYRIA, qui a réalisé le PLU.

Il propose de réaliser un bilan des informations transmises aux habitants tout au long de la procédure de révision du PLU de 2018 et notamment les restrictions de surfaces constructibles .

Suite à une demande d'installation d'un bâtiment modulaire, après examen par le service instructeur, il n'est pas possible de maintenir une installation temporaire plus d'un mois. Au delà, une autorisation d'urbanisme est nécessaire comme pour un bâtiment traditionnel.

CHANTIERS EN COURS

* Salle de musique

En raison de malfaçons, le sol doit être entièrement refait. Le lino a été arraché, engendrant quelques dégâts mineurs sur les peintures des murs et des plinthes, des retouches seront demandées.

Afin d'éviter des remontées d'infiltrations d'eau, le protocole prévoit en amont de la repose d'un nouveau sol souple, 3 semaines de chauffe du bâtiment. Or, en raison des travaux de terrassement de l'extension de la salle des fêtes, l'alimentation électrique a été coupée. Le séchage n'a donc pas pu commencer, retardant ainsi la pose du nouveau revêtement de sol. La réouverture de la salle est donc reportée.

* Salle des fêtes

Un huissier est venu pour constater l'état intérieur et extérieur avant les travaux.

Le terrassement a commencé, malgré quelques soucis liés à un dévoiement de réseau EDF plus complexe que prévu.

Gérard Chardon fait état des difficultés avec EIFFAGE à propos du choix des pierres pour les gabions. En effet, le cahier des charges précisait de la pierre dorée. Or, l'entreprise souhaite prendre la pierre des Mont d'Or, moins dorée pour des raisons de stabilité.

Le maçon a commencé son chantier. Le mur ouest a été découpé pour permettre l'extension.

Suite à une 1ère consultation infructueuse, une consultation a été relancée pour le lot n° 10 relatif au ravalement des façades. L'entreprise SAS VINCENT est la seule à avoir répondu avec une offre de 6 291,20 € HT (estimation de l'architecte : 6 000 € HT). Le lot n°10 lui est donc attribué.

* Bâtiments communaux

- Réfection de la couverture de l'immeuble le St Vincent : il a été demandé au mieux disant de réactualiser son offre.

- Appartement de la Poste 2ème étage : les travaux terminés à l'exception de petites retouches de menuiseries.

- Tabac-Presses : le chauffage central raccordé à la chaufferie bois va être réalisé.

- Logement au dessus de la mairie : l'expertise a démontré des malfaçons dans le plafond réalisé dans les années 1970. Les échanges avec l'expert sont en cours afin d'évaluer le coût des réparations.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal examine les demandes de subventions reçues pour l'exercice 2019.

- *Centre anti-cancéreux* : une subvention exceptionnelle de 200 € sera versée

- *Maison de retraite du Bois d'Oingt* : la subvention est reconduite.

- *Jumelage* : une subvention exceptionnelle a été validée. La subvention sera versée au prorata du nombre de participants effectifs au repas.

- *Printemps Véranaise* : la subvention accordée est identique à celle accordée il y a 3 ans.

- *Subventions aux établissements scolaires* situés sur d'autres communes : pour des questions de restrictions budgétaires, il est proposé au Conseil d'arrêter de subventionner les établissements scolaires et d'apprentissage situés en dehors de la commune. Par 9 voix pour et 2 abstentions, le Conseil municipal valide cette proposition.

- *Théâtre* : l'association ne proposant pas d'activités cette année, la subvention n'est donc pas reconduite.

- *Shazzam* : l'association a fait part d'une demande de subvention plus élevée que l'année dernière. La commune mettant à disposition gratuitement la salle pour les cours, le chauffage et le ménage (dont la fréquence a été augmentée), le Conseil Municipal reconduit à l'identique la subvention accordée. De plus, il est décidé de maintenir la fréquence actuelle du ménage et demander à chaque association de laisser un état convenable.

- *l'Harmonie musicale* : beaucoup d'investissements ont été fait pour mettre à disposition une salle de qualité. Le financement accordé par la commune est un héritage d'une contractualisation avec le Département qui incitait fortement les communes à soutenir financièrement les harmonies. De plus, une participation sera instaurée pour l'utilisation de la nouvelle salle.

L'association reste très active, ce qui est à souligné au vu du faible nombre d'harmonies musicales restantes en activité.

L'association a fait part d'un souhait de modifier l'horaire de sa prestation pour le 8 mai de 11h30 à 9h. Historiquement, l'horaire de la cérémonie du 8 mai est à 11h30 à St Vérand. Étant donné qu'une cérémonie à 9h risquerait de se faire sans les enfants et que le vin d'honneur est prévu à 12h, le Conseil Municipal fait part de son souhait de maintenir l'horaire habituel.

- *Classes en 9* : Cette année, étant donné que la salle des fêtes est en travaux, l'association organise la fête des classes à la salle des associations. Pour des raisons de place et de sécurité, la buvette sera installée sur la place devant la médiathèque. Pour cela, 2 chapiteaux doivent être loués. Le Conseil valide la demande de subvention exceptionnelle, au vu des travaux de la salle des fêtes.

BOULANGERIE

Les gérants du commerce ont fait état de difficultés et sont en situation d'impayé quant au loyer de l'habitation attenante à la boulangerie.

Le Conseil Municipal examine les éléments transmis par Mme Emma MARTIN quant aux charges du commerce (matériel, électricité, ...).

G. Chardon ajoute qu'il a pris contact avec la Chambre des Métiers pour qu'un conseiller puisse apporter des conseils notamment sur les aides financières accordées par la Région aux entreprises. Il rappelle

également que la commune avait accordé une baisse des loyers pendant 6 mois afin d'aider le commerce à s'installer, mais la commune étant propriétaire d'autres locaux commerciaux, elle doit garder une équité envers ses autres locataires.

Au vu de cela, le Conseil Municipal décide de rencontrer le couple afin d'étudier plus précisément la situation pour trouver une issue.

DÉLIBÉRATIONS

● DÉLIBÉRATION N°19-04-01 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Gérard Chardon propose le maintien des taux 2018, à savoir :

- Taxe d'habitation (TH) : 11,24 %
- Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) : 10,83 %
- Taxe sur le Foncier non Bâti (TFNB) : 16,05 %

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition des impôts locaux pour l'année 2019.

● DÉLIBÉRATION N°19-04-02 : SYDER : BUDGÉTISATION ET FISCALISATION

Gérard Chardon rappelle que la majorité des communes fiscalisent les travaux du SYDER, c'est-à-dire que ces travaux ne sont pas financés par le budget communal mais par les administrés au travers de leurs impôts locaux. Il est aujourd'hui possible pour les communes de décider des travaux qu'elles souhaitent fiscaliser de ceux qu'elles préfèrent budgétiser.

Gérard Chardon propose de budgétiser la consommation d'électricité et les frais de maintenance afin que les travaux SYDER du centre bourg, tout comme ceux à venir de mise en conformité des armoires, puissent être fiscalisés, sans incidence pour le contribuable.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité,

- **APPROUVE la répartition des charges du SYDER entre la fiscalisation et la budgétisation**
- **DECIDE la budgétisation des frais liés à la maintenance et la consommation électrique**
- **DECIDE la fiscalisation des travaux restants, y compris ceux du centre-bourg et la mise en conformité des armoires électriques à venir**

● DÉLIBÉRATION N°19-04-03 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Gérard Chardon expose aux membres du Conseil les différentes demandes de subvention reçues pour l'année 2019. Il est proposé de réserver une enveloppe de 39 000 € pour les associations et 3 150 € pour le CCAS soit une enveloppe totale de 43 000 €.

Conformément à l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées, il est proposé de conditionner l'octroi des aides de la manière suivante :

- l'association est tenue de fournir son bilan moral et financier de l'année n-1.
- l'association est tenue de fournir un plan de financement pour sa demande

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE la liste des subventions aux associations**
- **DONNE son accord pour le versement des subventions aux associations, sous condition de la présentation des pièces justificatives**
- **DIT que la dépense sera inscrite au Budget primitif 2019**
- **AUTORISE Mr le Maire à signer tout document relatifs à cette décision.**

● DÉLIBÉRATION N°19-04-04 : SUBVENTIONS AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET D'APPRENTISSAGE

Gérard Chardon expose aux membres du Conseil les différentes demandes de subvention reçues pour l'année 2019 concernant des établissements scolaires et d'apprentissage situés en dehors de la commune.

Vu l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées

Considérant l'examen des demandes de subventions présentées par les associations,

Considérant que les activités conduites par les associations ne sont pas situées sur le territoire de la commune de St Vérand et que par conséquent elle ne sont pas d'intérêt local,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix pour et 2 abstentions,

- **DECIDE de rejeter les demandes de subventions émanant d'établissements scolaires et d'apprentissage situés en dehors de son périmètre.**

*** Humana :**

Gérard Chardon fait lecture du bilan de la collecte de textiles sur la commune par Humana qui propose l'installation d'un nouveau conteneur à un autre endroit sur la commune. N'ayant pas d'autre lieu à proposer et estimant suffisant l'actuel, le Conseil Municipal décide de ne pas accéder à cette demande pour le moment.

*** OAP :**

Un géomètre, mandaté par l'aménageur, viendra le 17 avril pour délimiter les espaces privés et publics pour les aménagements prévus de l'OAP.

*** OM**

Dans le cadre du futur marché de collecte, la Communauté de communes interroge les communes pour savoir si celles-ci souhaitent des conteneurs enterrés (entre 5000 et 10 000 € par conteneur) et des tournées supplémentaires. Le Conseil Municipal se positionne pour maintenir le nombre de collectes actuellement en vigueur et décide de va demander de conteneurs enterrés au vu du prix et d'un accès camions/grue qu'il faudrait créer.

*** Grand débat**

Le compte-rendu de la soirée « Grand débat » qui a eu lieu à St Vérand le 12 mars 2019 a été transmis par les organisateurs et est consultable en Mairie.

*** Conseil d'école :**

Le conseil d'école a fait parvenir plusieurs demandes d'entretien pour l'école publique notamment la porte d'évacuation qui ne fonctionne plus correctement. De plus, on constate régulièrement que le nettoyage n'est pas fait de manière satisfaisante. Une rencontre est à programmer avec l'entreprise.

*** Pressoir à vin :**

La Communauté de communes a transmis la proposition d'un habitant de Frontenas de céder gratuitement à une commune un vieux pressoir à vin, à condition qu'il soit entretenu, mis sous un abri en bois et mis en valeur.

Un pressoir avait été installé à St Vérand à côté de la salle des fêtes. Mais non abrité il a seulement duré 5 ans. Aussi, si la commune obtient ce pressoir, il serait nécessaire de l'abriter. De plus, faut-il le remettre au même endroit ?

Le Conseil décide de porter la commune candidate à cette proposition, sous réserves de faisabilité technique et que cet équipement soit toujours disponible !

*** Rosé Nuit d'Été :**

Dans le cadre du festival Rosé Nuit d'Été, l'Office du Tourisme propose aux communes du Beaujolais de proposer des animations du 1^{er} juillet au 31 août 2019. Le Conseil est invité à proposer des festivités.

*** Réseau fibre Orange**

Le dossier évolue lentement malgré les relances.

Information de dernière minute : l'étude est en cours et des informations plus précises devraient nous parvenir d'ici la fin du mois.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 19 h 00.

La date de la prochaine séance est fixée en le 6 mai 2019.





MAIRIE DE SAINT VERAND



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2019 A 19 H 00

Présents (excusés): Mrs et Mmes Gérard CHARDON, André PROUST, Martine VIVIER-MERLE, Thérèse CHAVAND, Agathe BUTSTRAEN, Jean-Jacques CORBIGNOT, Jean-Luc DUFOUR, Laurent LEVRON, Amandine LOZANO, Joël MORAND, Laurence PRADEL, Guillaume THIOLAIRON, Christelle VALLET
Pouvoirs : Amandine LOZANO pour Martine VIVIER-MERLE

Secrétaire de séance : Joël MORAND

Gérard CHARDON ouvre la séance à 19h00 en salle du conseil municipal et invite M. Pierre BISSON, Trésorier, à rejoindre l'assemblée.

DÉLIBÉRATION N°19-04-05 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2018

Le compte administratif et le compte de gestion 2018 sont présentés au conseil comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXÉCUTION
Réalisations de l'exercice mandats/titres	Section de fonctionnement	678 094,23 €	753 785,26 €	75 691,03 €
	Section d'investissement	716 729,74 €	404 572,21 €	- 312 157,53 €
		1 394 823,97	1 158357,47	- 236 466,50 €
Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)		277 328,54 €	
	Report en section d'investissement (001)		275 410,28 €	
TOTAL (réalisations+reports)		1 394 823,97 €	1 711 096,29 €	316 272,32 €
Restes à réaliser à reporter en 2019 (N)	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	411 898,40 €	146 535,20 €	- 265 363,20 €
	Solde d'exécution cumulé	Résultat 2017 : 275 410,28 € - résultat 2018 : 312 157 €		- 36 747,25 €
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	678 094,23 €	1 031 113,80 €	35 3019,57
	Section d'investissement	1 128 628,14 €	826 517,69 €	-30 2110,45
	TOTAL CUMULE	1 806 722,37 €	1 857 631,49 €	50 909,12 €

M. Bisson rappelle que le solde d'exécution cumulé de l'exercice ne peut pas être négatif et valide les chiffres présentés, conforme au compte de gestion.

Du fait du décalage entre les dépenses engagées notamment les travaux sur la salle des fêtes et les recettes (subventions, récupération de la TVA...), le solde d'exécution de la section d'investissement est négatif soit - 36 747,25 €. Cependant, la commune dispose d'un excédent cumulé des années précédentes positif de 353 019,67 €. Aussi, cela permet de couvrir les dépenses d'investissement et de conserver un excédent de fonctionnement de 50 909,12 €.

G. Chardon donne la parole à André PROUST, doyen et quitte la salle afin de permettre au conseil de délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, approuve le compte administratif et le compte de gestion 2018

DÉLIBÉRATION N°19-04-06 : AFFECTATION DE RÉSULTAT

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice et constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de fonctionnement de 353 019,57 €**, il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018	
A – Résultat de exercice (précédé du signe + (excédent) ou – (déficit))	+ 75 691,03 €
B – Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 277 328,54 €
C – Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+ 353 019,57 €
D – Solde d'exécution d'investissement	- 36 747,25 €
E – Solde des restes à réaliser d'investissement	- 265 363,20 €
Besoin de financement F (solde d'exécution cumulé d'investissement) (= D+E)	- 302 110,45 €
AFFECTATION =C (=G+H)	353 019,57 €
1) Affectation en réserves R 068 en investissement G= au minimum, couverture de besoin de financement F	302 110,45 €
2) H Report en fonctionnement R 002	50 909,12 €
Déficit reporté D 002	0,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, **APPROUVE** l'affectation de résultat 2018

DÉLIBÉRATION N°19-04-07 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019

Gérard Chardon présente le budget primitif pour 2019 dont les grands équilibres sont :

Fonctionnement			
		Dépenses	Recettes
Vote	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	766 640,12 €	715 731,00 €
	+	+	+
Reports	Restes à réaliser exercice 2018	0 €	0 €
	Résultat de fonctionnement reporté		50 640,12 €
Total de la section de fonctionnement		766 640,12 €	766 640,12 €
Investissement			
		Dépenses	Recettes
Vote	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (compris 1068)	539 537,36 €	841 647,81 €
	+	+	+
Reports	Restes à réaliser exercice 2018	411 898,40 €	146 535,20 €
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)	36 747,25 €	
Total de la section d'investissement		988 183,01 €	988 183,01 €
Total			
Total du budget		1 754 823,13 €	1 754 823,13 €

Gérard Chardon présente ensuite le budget par chapitres comme suit :

Fonctionnement			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
011 Charges à caractères générales	234 205,00 €	002 recettes antérieur	50 909,12 €
012 Charges de personnel	230 774,26 €	013 Atténuation de charges	1 500,00 €
014 Charges exceptionnelles	55 782,00 €	70 Produits des services	98 675,00 €
65 Autres charges de gestion courante	143 405,00 €	73 Impôts et taxes	285 600,00 €
66 Charges financières	2 000 €	74 Dotations et participations	228 856,00 €
67 Charges exceptionnelles	100 €	75 Autres produits de gestion courante	101 100,00 €
022 Dépenses imprévues	12 771,50 €		
023 Virement à la section d'investissement	87 602,36 €		
Total	76 6640,12 €	Total	76 6640,12 €
Investissement			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
001 Solde d'exécution d'investissement reporté	36 747,25 €	021 Virement de la section de fonctionnement	87 602,36 €
10 Dotations fonds divers	1 000,00 €	10 Dotations fonds divers	406 610,45 €
16 Remboursements d'emprunt	2 000,00 €	13 Dotations et participations	313 970,20 €
20 Immobilisations incorporelles	2 000,00 €	16 Autres produits de gestion courante	180 000,00 €
21/22/23 Immobilisations	938 090,71 €		
020 Dépenses imprévues	8 345,05 €		
Total	98 8183,01 €	Total	98 8183,01 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget primitif pour 2019.

QUESTIONS DIVERSES

* Agriculture

La commission agricole de la Communauté de communes souhaite repérer tous les terrains en friches et les différentes cultures et parties boisées. Une vérification des données disponibles est en cours pour la commune de St Vérand, grâce à un repérage de terrain. Les parcelles en friches sont prioritairement identifiées.

* Délibération n°19-04-08 : ONF, soutien au personnel

Gérard Chardon fait lecture du courrier de l'Intersyndicale des personnels de l'Office National des Forêts alertant sur les difficultés de l'ONF.

Le conseil municipal de Saint-Vérand réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt intercommunale par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.

Le conseil municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé

par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier,

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, le conseil municipal DECIDE de soutenir les personnels de l'Office National des Forêts et demande au gouvernement :

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF.
- le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.
- le maintien du régime forestier et la ré affirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures

*** Nettoyage de printemps**

Nettoyage de printemps a eu lieu le 31 mars 2019. 6 bénévoles ont ramassé des déchets notamment dans la haie à côté de l'école.

**Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 20 h 30.
La date de la prochaine séance est fixée en le 6 mai 2019.**

